



# COMMISSION DEMOCRATIE LOCALE DU 4 MARS 2021

## COMPTE-RENDU

### ELUS REFERENTS :

Eric BERDOATI, maire de Saint-Cloud  
Hervé CHARNALLET, maire d'Orgeval  
Anne GBIORCZYK, maire de Bailly-Romainvilliers

### SUJET :

## Comment réussir à articuler démocratie participative et démocratie représentative ?

### CONTEXTE :

De nombreux candidats aux élections municipales de 2020, quelle que soit leur appartenance politique, ont témoigné de leur volonté d'associer plus largement les citoyens à l'action municipale en mettant en place des dispositifs participatifs dans leurs communes.

Ces démarches, qui répondent notamment à une attente de renouvellement des pratiques démocratiques, posent néanmoins des questions concrètes et pratiques, voire des difficultés, pour les élus qui souhaitent accroître la participation citoyenne dans le cadre de l'action municipale.

Sur quels sujets consulter davantage les citoyens et comment associer la population ? Comment gérer les oppositions ? Quelle place pour les avis des citoyens dans la prise de décision ?

L'objectif de cette séance est d'adresser ces questionnements et de penser la bonne **articulation entre la démocratie représentative** (et les responsabilités qu'elle implique pour les élus) **et la participation des citoyens** à l'action publique locale.

En lien avec Palabreo, l'AMIF publiera dans les prochains mois un guide du mandat participatif qui approfondira ces questions.

### OBJECTIFS :

- ✓ Présenter les dispositifs de participation citoyenne existants et les degrés d'implication possibles des citoyens.

## COMMISSION DEMOCRATIE LOCALE DU 4 MARS 2021

### COMPTE-RENDU

- ✓ Penser l'articulation de ces dispositifs participatifs avec le mandat représentatif des élus : comment poser le cadre de la concertation ? Quelle place pour les élus dans les processus participatifs ? Comment gérer les opposants ? Comment restituer les résultats d'une concertation et informer les citoyens de la décision finale ?

#### INTERVENANTES :

- **Emeline Perrin**, Chargée de mission à l'Institut de la concertation et de la participation citoyenne
- **Marie-Catherine Bernard**, Fondatrice et directrice de l'agence de concertation Palabreo

#### POINTS PRINCIPAUX DES INTERVENTIONS ET DES ECHANGES :

**Anne Gbiorczyk** introduit la réunion. L'idée est d'enrichir en compétences et en connaissances sur la démocratie participative les élus qui souhaitent mettre en place de tels dispositifs au sein de leurs communes. Ce thème a été choisi parce que nos démocraties représentatives font l'objet d'une demande forte de plus de participation de la part des citoyens. Il y a une envie de participer à la décision politique.

**Eric Berdoati** estime important d'avoir des précisions et des éclairages sur les deux notions. Ces termes sont souvent utilisés mais la réalité est diverse et parfois difficile à cerner. Ces sujets sont importants mais il existe des confusions qu'il faut dissiper. Le citoyen doit savoir ce que chaque institution fait. La question du « qui décide » est parfois floue pour nos concitoyens. Deux initiatives de concertation ont été menées à Saint-Cloud et ce à l'aide de cabinets spécialisés dans le domaine. Cela permet d'expliquer et de clarifier les rôles de chacun.

**Jennifer Dansette**, collaboratrice du maire d'Orgeval (excusé pour cette séance), lit le message introductif qu'il a préparé. Les maires sont élus au suffrage universel direct. Cela permet aux citoyens d'avoir la parole par le bulletin de vote. Mais au cours du mandat, certains citoyens peuvent ressentir une forme de frustration, ne pas se sentir écoutés, avoir l'impression qu'ils ne peuvent pas s'exprimer. Il en est de même pour les élus d'opposition. Le partage du pouvoir, de la parole, de la possibilité d'initiative est parasité par des biais cognitifs, des appréhensions, et même si notre honnêteté intellectuelle nous pousse à investir ce domaine, ce n'est pas facile. Les promesses sur les commissions paritaires tiennent rarement longtemps. Les comités de quartier qui disparaissent ou s'endorment sont fréquents. Les comités consultatifs ont une fâcheuse tendance à ne pas se réunir. Confusément, nous sentons que nous gagnons peut-être en tranquillité immédiate mais que nous perdons en ressources cerveau. Comment trouver l'équilibre ? Comment sortir « gagnants gagnants » de discussions apparemment difficiles à engager ? Traiter un tel sujet est un métier. Il nous faut accepter de l'aide de spécialistes et travailler. Les compétences existent, les bonnes volontés

## COMMISSION DEMOCRATIE LOCALE DU 4 MARS 2021

### COMPTE-RENDU

sont disponibles. Il ne s'agit pas de partager le pouvoir, mais de prendre le meilleur de chacun, d'apprendre et de sortir de l'entre-soi. Nos invités aujourd'hui vont nous éclairer.

En parallèle de ces propos introductifs, un sondage est réalisé auprès des participants, afin d'estimer la taille des communes représentées dans cette séance de commission :

- Communes de moins de 1 000 habitants : 1 participant
- Communes comptant entre 1 000 et 10 000 habitants : 8 participants
- Communes comptant entre 10 000 et 30 000 habitants : 7 participants
- Communes comptant plus de 30 000 habitants : 6 participants

▪ **Intervention d'Emeline Perrin, chargée de mission à l'Institut de la concertation et de la participation citoyenne :**

La question à traiter est de savoir **comment intégrer le citoyen à la gouvernance locale**. Avant de questionner les outils, il faut savoir pourquoi on fait participer. La question se pose aussi bien à l'échelle globale que pour un projet en particulier. Dans la pratique, la question est peu posée. Une démarche de participation implique une clarté des objectifs pour éviter les déceptions.

Plusieurs motivations peuvent amener à lancer une démarche de démocratie participative :

- Renforcer la vie démocratie locale, rendre cette démocratie plus permanente. Cela répond à la volonté de des citoyens de s'investir.
- Améliorer les politiques publiques, les projets locaux.

Il convient ensuite de s'interroger sur le **lien entre participation et décision** : quelle place laissée aux citoyens mobilisés ?

En fonction de ce rapport on peut définir différents degrés d'intensité de participation :

- 1) **Information** : composante incontournable de la concertation mais qui ne permet pas à elle seule de qualifier une démarche de participative.
- 2) **Consultation** : processus par lequel le décideur demande leur avis aux citoyens. C'est le niveau « classique » dans les dispositifs réglementaires.
- 3) **Co-construction** ou **concertation**.
- 4) **Co-décision** : partage de pouvoir et décision. Dans une démocratie participative, ce sont les élus qui détiennent la décision finale et la responsabilité d'en rendre compte.

La participation citoyenne a pour but de transformer la fabrique de la décision, ce qui vient perturber le fonctionnement administratif. Le citoyen ne raisonne pas comme une institution et la démarche nécessite une plus grande transversalité pour les élus et leurs services. Cela suppose aussi une acculturation à la participation. Il faut faire la **pédagogie de la démocratie participative**. Il faut réfléchir à la posture de l'élu. Il faut savoir écouter, se remettre en question et ne pas avoir peur d'être plus vulnérable.

## COMMISSION DEMOCRATIE LOCALE DU 4 MARS 2021

### COMPTE-RENDU

La finalité et le sujet de la concertation permettent de déterminer qui doit faire partie de la concertation et quel niveau de concertation sera choisi. Il n'est pas toujours nécessaire, ni même souhaitable, d'atteindre toute la population. Les actions peuvent être ciblées.

Ensuite vient la question des **outils**. Il existe des professionnels de la concertation. Parfois, la concertation est imposée par la loi. D'une manière générale, la loi est peu bavarde sur les outils à mettre en place. Dans le cas d'une concertation volontaire, on peut faire du sur-mesure. Les outils et instances peuvent être pérennes ou pas, suivant la nature du projet. Ils peuvent être numériques ou en physique.

Quelle que soit la méthode ou les outils, la question des objectifs et des règles du jeu est essentielle. Beaucoup de collectivités et d'institutions ont commencé par déterminer une **charte** de la participation, à l'image de celle du ministère de la Transition écologique.

- **Intervention de Marie-Catherine Bernard, Fondatrice et directrice de l'agence de concertation Palabreo :**

**Marie-Catherine Bernard** dresse le constat suivant :

- Il existe une volonté politique des élus d'engager des démarches de participation
- Néanmoins, cette volonté politique ne suffit pas : la démarche nécessite une méthode rigoureuse

La démarche participative est un projet en soi et pas simplement un cumul de réunions. Pour que cela fonctionne, il faut des engagements clairs, et organiser et programmer les concertations.

**Que met-on en débat ?** Il existe 3 règles :

- On peut débattre de tout mais pas n'importe comment. C'est important d'élargir la concertation à des sujets structurants : grands projets (aménagement, équipement), des programmes ou stratégies (ex : schéma de mobilités), des politiques publiques (ex : seniors, jeunesse), services publics (ex : accueil, tarification), moyens de la collectivité (ex : budget).
- On engage le débat si on a vraiment quelque chose à débattre, et ce avant de décider.
- La participation doit se conclure par une décision des élus (même si cette décision est de confier la décision à la population).

Quelques principes doivent guider une concertation :

Un axe transversal : pour un élu, « donner la parole, c'est donner sa parole ». Les élus doivent s'engager à respecter le processus de la concertation et ses conclusions.

- 1) Dans une démarche participative, il faut bien préciser dès le début ce qui tient des **variants** et des **invariants**. Le débat se fait sur les variants.
- 2) L'objectif d'une concertation est d'**élargir les participations** afin d'aller au-delà de ceux qui participent régulièrement. Le maître d'ouvrage doit s'assurer de la qualité de la participation. Sur ce point, il y a une obligation de résultat. Il faut établir la liste des

## COMMISSION DEMOCRATIE LOCALE DU 4 MARS 2021

### COMPTE-RENDU

parties prenantes. Il faut aller chercher les gens. Il faut aussi accepter d'arrêter un processus de concertation parce que la participation est trop faible. Il est important de déployer une démarche inclusive : accessibilité personnes à mobilité réduite, lieux et horaires compatibles avec le rythme de vie des habitants...

- 3) Donner une information complète, sincère, transparente, compréhensible des citoyens.
- 4) Il faut que la participation se fasse « avec » et « entre » les participants : l'agencement de la salle est très important. Le format tables-atelier permet aux habitants de dialoguer, de construire ensemble des propositions.
- 5) Il convient de s'engager à étudier tout ce qui a été dit pour savoir ce qu'on en fait.
- 6) A la fin de la démarche, il faut rendre compte des **décisions** qui sont prises.

Dans le processus de concertation, **les élus ont un rôle majeur**. Palabreo considère qu'il est pertinent qu'ils soient présents lors des débats, dans la mesure où ils en sont les initiateurs et où la simple lecture d'un compte-rendu ne suffit pas pour comprendre les échanges. Leur rôle n'est pas toujours le même :

- Ils posent le mandat de la concertation lors de la réunion de lancement.
- Pendant les débats : les élus sont dans l'écoute, plus en retrait.
- A la fin : les élus expliquent la décision et les suites données aux propositions.

La démocratie participative n'est pas un long fleuve tranquille. Il existe notamment des opposants : ils sont invités à la démarche, à eux de décider s'ils viennent ou pas.

- Dès lors, il est nécessaire d'anticiper les risques potentiels d'opposition.
- Il faut avoir une stratégie de communication de crise en amont, veiller à la rigueur de la démarche
- Soigner la mobilisation en permettant à l'ensemble des points de vue de s'exprimer. Lorsque le sujet est sensible, il est possible d'avoir un tiers animateur.
- Choisir des formats de concertation ascendants, plutôt que de type réunion publique, qui peuvent constituer des espaces de tribunes.
- Pour les situations trop conflictuelles : il est possible d'avoir recours à des médiateurs.

### QUESTIONS/REPONSES :

**Eric Berdoati** salue ces deux interventions complémentaires et résume deux points importants :

- La méthodologie employée : d'où l'importance d'avoir un appui de consultants spécialisés.
- La définition des opposants : ce ne sont pas que les élus municipaux d'opposition, mais également des citoyens qui sont en opposition avec le projet. C'est normal que les opposants à un projet donné s'expriment. Leur prisme est d'ailleurs différent de celui des élus municipaux d'opposition.

**Fabrice Borel-Mathurin**, adjoint au maire de Bourg-la-Reine (92) : lorsque l'on est transparent et clair, cela ne suffit pas forcément. Il y a parfois une demande de remettre en question

## COMMISSION DEMOCRATIE LOCALE DU 4 MARS 2021

### COMPTE-RENDU

l'ensemble du projet, même lorsque celui-ci figurait dans le programme de la majorité municipale. La participation peut ainsi créer de l'insatisfaction. Comment l'empêcher ?

- ⇒ **Marie-Catherine Bernard** : on voit ces cas de figure dans beaucoup de projets d'aménagement. Effectivement, il y a une demande de plus en plus importante qui va nécessiter de concerter plus en amont, au moment de la programmation du projet et plus uniquement au moment de sa mise en œuvre.
- ⇒ **Emeline Perrin** : il faut que les marges de manœuvre soient suffisamment importantes et ne portent pas uniquement sur les détails cosmétiques du projet.

**Isaure de Beauval**, maire adjointe à Boulogne-Billancourt (92), confirme qu'il faut être très transparents sur les marges de manœuvre. Elle souligne qu'il faut inviter largement, pas uniquement les personnes qui sont immédiatement concernées. Il faut toucher l'intérêt général, sortir des oppositions politiques.

**Anne Gbiorczyk** remercie les intervenantes. Jusqu'où élargit-on la concertation ? Comment fait-on pour refuser de la participation là où elle nous est demandée ? Deux exemples de cas de figure :

- Elle nous est demandée sur un invariant. Considère-t-on comme un invariant un projet qui correspond à une ligne dans un programme de 15 pages ?
- Elle nous est demandée sur un sujet technique. Par exemple, arbitrer entre un stop / un cédez-le-passage / un miroir à une intersection.

⇒ **Marie-Catherine Bernard** :

- Concernant l'ouverture de la concertation : d'expérience, une concertation à 400 (2 animateurs suffisent) est plus facile qu'à 20. Un petit groupe d'habitants ne représente pas un petit groupe d'habitants. Pour s'assurer de la diversité des points de vue, il faut être nombreux. Par ailleurs, vous risquez moins d'avoir 2 ou 3 personnes non représentatives de la population qui prendraient la main sur le débat.
- Concernant la concertation sur un sujet technique : les marges de manœuvre sont faibles, mais cela peut avoir des vertus pédagogiques. Les habitants se mettent à la place des services techniques.
- Il est difficile de refuser la participation sur un invariant. C'est à l'élu de voir. C'est possible de mettre en débat s'il reste suffisamment de marges de manœuvre. Dans le cas contraire, on s'expose effectivement à une opposition politique sur un projet.

⇒ **Eric Berdoati** : la notion d'**intérêt général** a disparu du débat public. On a plus de chances de faire comprendre la notion d'intérêt général d'un projet dans un groupe qui compte aussi des citoyens qui ne sont pas immédiatement concernés / qui dépassent le simple périmètre géographique du projet. Le tirage au sort (fait avec huissier) a permis de redonner un peu de sens à cette notion d'intérêt général et ce processus a responsabilisé les participants. Cela ne peut se faire qu'avec un nombre de participants suffisamment élevé.

## COMMISSION DEMOCRATIE LOCALE DU 4 MARS 2021

### COMPTE-RENDU

- ⇒ **Anne Gbiorczyk** : faire de la pédagogie permet de nuancer les discours. La participation permet de rétablir un certain nombre de vérités et de remettre l'expertise au centre des débats.
- ⇒ **Emeline Perrin** : le citoyen peut exprimer un savoir d'usage qu'il est important d'écouter, même s'il n'est pas immédiatement traduisible en action publique. Concernant l'élargissement de la participation : on peut rechercher la diversité des points de vue, mais surtout un dialogue entre tous les acteurs. Plusieurs approches sont possibles selon le projet : design de services (adapter un équipement/aménagement en fonction des usages), en plus petit comité dans certains cas... On peut compléter ceci par des échanges bilatéraux, dans une démarche de médiation avec un tiers.

**Dominique Cousseau**, adjoint au maire de Saint-Brice-sous-Forêt (95) : il faut montrer que la politique n'appartient pas qu'aux élus. Les gens pensent souvent qu'une décision est prise de manière binaire. Or, avant toute décision on pèse le pour et le contre. La démocratie participative doit permettre de prendre des décisions plus acceptées dans la population.

- ⇒ **Marie-Catherine Bernard** : les situations difficiles restent minoritaires, c'est rare lorsque cela se passe mal. Les gens apprécient de discuter, de participer.

**Nadine Bouquin**, adjointe au maire de Vaucresson (92) : la Ville a d'abord écrit une charte. Les habitants sont constructifs et contents de s'investir, de donner de leur temps. Quels conseils pour bien impliquer et travailler avec les services ?

- ⇒ **Anne Gbiorczyk** propose d'élargir la question aux élus qui ne sont pas en charge de la démocratie participative.
- ⇒ **Nadine Bouquin** : à Vaucresson, les élus ont été impliqués au moment de la conception de la charte et l'ont signée. Un élu d'opposition s'est également impliqué.
- ⇒ **Emeline Perrin** : concernant l'implication des élus, il est important de les sensibiliser à cette question, d'échanger avec eux. Concernant les services, il faut intégrer la concertation dans le calendrier des projets et échanger avec eux sur leurs éventuelles craintes et propositions.
- ⇒ **Marie-Catherine Bernard** : les démarches participatives se programment, il est possible de travailler sur ces calendriers avec les services. Les services déplorent parfois d'être informés au dernier moment. Il est également important de travailler de manière transversale : impliquer l'ensemble des services concernés, et ne pas cantonner le travail au service de démocratie participative.

**Emeline Perrin** rappelle que les instances permanentes, il est possible de mixer participation volontaire et tirage au sort, pour inclure des publics qui ne prendraient pas naturellement la parole.

**Marie-Catherine Bernard** : l'intérêt du tirage au sort sur les listes électorales, c'est de pouvoir pondérer par bureau de vote / âge / genre (la loi l'autorise). Il doit être complété par d'autres

## COMMISSION DEMOCRATIE LOCALE DU 4 MARS 2021

### COMPTE-RENDU

méthodes pour impliquer les personnes qui ne sont pas inscrites, comme l'envoi de courriers à domicile : en Ile-de-France, entre 3 et 11% des destinataires y répondent favorablement.

**Isaure de Beauval** demande des informations plus précises sur le tirage au sort.

- ⇒ **Eric Berdoati** : on a tous dans nos mairies un logiciel permettant de tirer au sort les jurés d'assises sur les listes électorales. Le seul coût supplémentaire est celui de l'huissier si l'on souhaite renforcer la sincérité du tirage au sort. La première fois, tirage sur un fichier de 20 000 inscrits : 7 000 tirés au sort auxquels on a envoyé un courrier et 600 retours positifs. Cela a été complété par un dispositif d'information et de communication dans la ville : affichage, article dans le magazine municipal, possibilité de s'inscrire directement sur le site internet de la Ville.
- ⇒ **Marie-Catherine Bernard** : le courrier nominatif fonctionne très bien, pour des petits comme des grands projets.

**Francis Preud'homme**, adjoint au maire de Marolles-en-Hurepoix (91) : il est délicat d'impliquer les services dans la concertation, dans la mesure où ils ont parfois du mal à vulgariser les aspects techniques. Il évoque le projet de la municipalité d'organiser des réunions sans ordre du jour trop défini, pour échanger de manière très ouverte. Est-ce vraiment déconseillé ?

- ⇒ **Eric Berdoati** : cela est fait aussi à Saint-Cloud, et c'est très apprécié des habitants. Mais cela est différent de la démocratie participative. Les citoyens comprennent également bien que les élus n'ont pas de réponse immédiate à tout (ils sont recontactés dans un délai de 72h avec la réponse).
- ⇒ **Emeline Perrin** : il faut être bien clair sur ce à quoi va servir ce temps d'échange, qui rentre quand même dans le cadre d'une démocratie participative. Tout ne pourra pas être réalisé.

**Albert van de Bor**, élu à Saint-Fargeau-Ponthierry (77) : mise en place d'un stand de permanence au marché. C'est important que les habitants connaissent leurs élus. Les élus sont indispensables pour faire vivre la démocratie participative : lorsqu'ils se désengagent, on voit bien que certaines instances comme les conseils de quartier, fonctionnent moins.

**Alexandre de Poncins**, Conseiller municipal à Bois-Colombes (92) : pas encore de captation de conseil municipal dans la commune. A quel point cela impacte-t-il la participation des citoyens ? N'y a-t-il pas un effet de théâtre ?

- ⇒ **Eric Berdoati** : Saint-Cloud a commencé à retransmettre ses conseils municipaux sur internet depuis la crise sanitaire. Il y a jusqu'à une petite centaine de personnes qui se connectent. On touche donc nettement plus de monde qu'avec les conseils municipaux en présentiel. Certains citoyens ont avoué être surpris que la majorité des délibérations soient adoptées à l'unanimité.



# COMMISSION DEMOCRATIE LOCALE DU 4 MARS 2021

## COMPTE-RENDU

### CONCLUSION :

**Anne Gbiorczyk** conclut :

- La démocratie participative, il faut s'en emparer car cela fonctionne.
- Il faut un projet qui soit réfléchi et bien programmé.
- Une acculturation est nécessaire : pour les élus, pour les agents des collectivités, pour les habitants et également pour les experts que l'on sollicite.

**Eric Berdoati** : il faudra un jour que l'on travaille sur la question de la **pédagogie** de la décision publique.

### FIN DE SEANCE

### Liste des Inscrits :

NOM	PRENOM	FONCTION	COMMUNE /STRUCTURE
Amadi	Delphine	Elu	Neufmoutiers-en-Brie
AUDOUX	Agnès	Maire	Villiers sur Morin
AVOGNON	Clémence	Maire adjointe au Patrimoine bâti	Fontenay-sous-Bois
Benahmed	Faten	Conseillère municipale déléguée à la démocratie participative	VIGNEUX SUR SEINE
BOREL-MATHURIN	Fabrice	Conseiller Municipal, délégué à la démocratie participative	Bourg-la-Reine
Boukari	Ibticem	Conseillère municipale déléguée à l'insertion professionnelle	Mairie de Gagny
Bouquin	Nadine	Maire-Adjoint	VAUCRESSON
CHANLON	Gabrielle	Conseillère Municipale	Gouvernes
CLOTTE	Bernard	Adjoint chargé des affaires sociales	ECQUEVILLY
Cohen	Kévin	Élu, conseiller municipal en mission Mémoire, anciens combattants	ROMAINVILLE
Copin-Debionne	Edith	Maire adjoint à la communication et à la démocratie participative	Bailly-Romainvilliers
Cousseau	Dominique	Adjoint au Maire Associations, Sports et Vivre-Ensemble	St-Brice sous Forêt
CRIADO	Eladio	Conseiller délégué à la Démocratie Participative	RUNGIS
CROSNIER LECONTE	Pierre	Maire Adjoint	Bois-Colombes
DE BEAUVAL	ISAURE	Maire Adjoint Délégué à la Démocratie Locale	BOULOGNE BILLANCOURT
de Poncins	Alexandre	Conseiller municipal délégué à la digitalisation des services à la population	Bois-Colombes
DELAMAERE	Frédéric	Directeur Vie Culturelle et Citoyenne	Viry-Châtillon
Descoux	Marie-Agnès	Adjointe affaires scolaires et sociales	Pomponne

## COMMISSION DEMOCRATIE LOCALE DU 4 MARS 2021

### COMPTE-RENDU

DIDIER	VIVIANE	MAIRE ADJOINT	OTHIS
DOS SANTOS	Nathalie	Conseillère	CROISSY SUR SEINE
DUFOIX	Florence	Elue municipale	Freneuse
ELICE	Christine	Adjoint au Maire	Mairie de Rosny-sous-Bois
FLACHER	Mélanie	Conseillère municipale	Poigny la Forêt
FONSECA	Serge	Adjoint au maire	FAVIERES
FUMINIER	Christine	DIRECTRICE DES FINANCES	Saint-Germain-en-Laye
Galiay	François	Directeur de cabinet	L'Etang-la-Ville
GANDOIN	Stéphanie	Conseiller municipal	GOUAIX
GARCIA	Maria	Conseillère municipale déléguée aux mobilités et aux coopérations sanitaires et sociales	Courbevoie
GOYHENECHÉ	Philippe	Adjoint au maire	Nogent sur Marne
GUIGNARD	Sylvain	Maire	Saint-Arnoult-en-Yvelines
Hénot	Robin	Chargé de mission Participation Citoyenne	Ville de Saint-Germain en Laye
INGOLD	ANTOINE	ADJOINT AU MAIRE	FONTAINEBLEAU
Lallouette	Noémie	Chargée de mission Démocratie de Proximité	SAINT-MICHEL-SUR-ORGE
Lécuyer	Aurélie	Adjointe au Maire	Boussy Saint Antoine
LOKKO	Pierre	Adjoint au Maire	Orphin
Montel	Denis	1er Adjoint	Samois-sur-Seine
MURGADELLA	SANDRINE	Maire-adjointe en charge de la communication et de la démocratie participative	Châteaufort (78)
OGER	OLYMPE	Conseillère municipale	MONTSOULT
Ouakka	Laila	Adjointe au Maire	Carrières Sous Poissy
PONTY	PASCAL	Adjoint au Maire	CHATOU
PREUD'HOMME	Francis	Adjoint au maire Communication-Information-Transports	Marolles en hurepoix
Provotal	Micheline	Adjointe finances	Villiers sur orge
Ratouchniak	Patrick	Maire Adjoints aux finances marchés publics et vie des quartiers	Noisiel
RAUSCHER	Patrick	Maire	SAINTRY SUR SEINE
SAIDANI	Farid	Maire-Adjoint chargé de la politique de la ville et démocratie locale	Epinay sur seine
SEIGNÉ	Pascal	Maire-adjoint	Ville de Beauchamp
Tamata-Varin	Marième	Maire	Mairie de Yèbles
Thiery	Alain	Maire	CHAILLY-EN-BIERE
Thiriet	Chantal	Maire	Limours
tillier	violaine	maire adjoint	Croissy sur seine
TRICARD	MARTIN	Conseiller délégué	Souppes sur Loing
Vambre	Christophe	Conseiller municipal d'opposition	Crégy les Meaux
van de Bor	Albert	Elu associations et démocratie participative	SAINTE FARGEAU PONTIERRY
Zucchini	Elsa	Déléguée à la démocratie participative	Villiers sur orge